Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212202246-20251208-DEL20251208K-DE

Ploulec'h
CÔTES-D'ARMOR • BRETAGNE
AODOÙ-AN-ARVOR • BREIZH

Conseil municipal du lundi 8 décembre 2025
Délibération

DÉLIBÉRATION 20251208k - Motion en faveur du maintien et de la pérennité du financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 8 décembre à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 2 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 11 **Votants :** 14

Présents : M. CAMUS Sylvain, Maire ; Mme MORVAN Sonia, M. DUPUIS Matthieu, Mme ROLLAND Pierrette, M. CUZIAT Gérald, Mme ANTONA Germaine, Adjoints ; M. RAOUL Pierre, Mme LE GALL Armelle, M. BERRIVIN Jacques, Mme GAGNEUX Michèle, M. GOURMELON Hervé, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. BOSC Dominique (procuration à Pierrette ROLLAND), Mme CHAUVEL Francine (procuration à Sonia MORVAN),Mme GUENO Alicia (procuration à Michèle GAGNEUX), M. LAVOLLOT Olivier, M. THOMAS Maxime.

Absents : Mme ALLAIN Rachel, Mme DUEDAL Alice, M. MICHAUD Ludovic.

Secrétaire de séance : M. GOURMELON Hervé.

***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 2121-29 conférant au Conseil Municipal la compétence de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune ;
VU la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'Architecture, qui a institué les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ;

Les CAUE sont des organismes investis d'une mission d'intérêt public, dont la mission est de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. Il contribue également, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Il fournit enfin aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle les informations, les orientations et les conseils adaptés pour saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés, et pour assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

La qualité et l'expertise des conseils apportés par le CAUE des Côtes-d'Armor aux élus et aux services de notre commune est reconnue, notamment dans les projets d'aménagement de notre territoire : l'élaboration de documents d'urbanisme, l'aménagement d'espaces publics, ou le conseil architectural aux particuliers.

Dans un courrier daté du 13 octobre 2025, le CAUE des Côtes d'Armor alerte sur la fragilisation critique du réseau national des 92 CAUE. Cette fragilisation est directement liée à la réforme du recouvrement de la Taxe

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212202246-20251208-DEL20251208K-DE

d'Aménagement (TA), principale source de financement des CAUE, et aux dysfonctionnements de paiement qui en découlent. La gravité de la situation est illustrée par la mise en liquidation judiciaire du CAUE de la Manche en octobre 2025, un fait inédit depuis la création du réseau

La disparition ou l'affaiblissement des CAUE affecterait gravement la qualité de l'aménagement de nos territoires, la capacité des petites communes à obtenir un conseil architectural indépendant, et la prise en compte du développement durable dans les projets locaux.

***

Après en avoir délibéré, le Conseil :
À l'unanimité, par 14 pour,

DEMANDE à l'État, aux Ministres concernés et aux Parlementaires :

- **d'agir d'urgence** pour la mise en place d'un Fonds de Soutien National Transitoire permettant de faire face aux dysfonctionnements et aux délais de mise en paiement importants et de préserver la trésorerie des CAUE.
- **de réformer structurellement** et dans les meilleurs délais le mode de financement des CAUE afin de **sécuriser durablement** les ressources nécessaires à l'exercice de leurs missions d'intérêt public.
- **d'assurer la pérennité** de ce maillon essentiel de l'accompagnement architectural, urbanistique et environnemental au service de nos collectivités et de nos concitoyens.

DÉCIDE d'adopter la présente motion de soutien.

AUTORISE Monsieur le Maire à la transmettre au Président de l'Association Nationale des CAUE (FNCAUE), au Président du Conseil Départemental, au Préfet du Département, ainsi qu'aux parlementaires (Députés et Sénateurs) du département.

INVITE le plus de monde possible à signer la pétition en ligne sur change.org pour un soutien rapide et effectif aux CAUE.

Pour extrait,
Certifié conforme,

Le Maire,
Sylvain CAMUS

